



loyers impayés par colocataire

Par **rodolf**, le **04/08/2009** à **12:15**

Bonjour

Je suis convoqué le 8/09 à une audience, a paris.

L affaire concerne mon ancien colocataire qui n a pas payé ses loyers.

Le 1% logement s etant porté garant, il nous reclame la somme due.

Jusque la, rien d anormal sauf que j ai quitté l appartement seulement 2 mois apres l emmenagement

et que par consequent, je n habitais plus a cette adresse.

Ma seule faute est une omission, a savoir que je n ai pas prevenu le 1% lors de mon depart.

J avais, en revanche prevenu mon proprietaire par lettre recommandée avec AR.

J ai ete prevenu de tout ca en 2008, soit 6ans apres les faits.

Voila brievement le probleme...

Dans l attente d une réponse de votre part, recevez mes salutations.

Par **jeetendra**, le **04/08/2009** à **12:53**

bonjour, contactez l'un des Adil du Haut Rhin, ils vous aideront, bonne journée à vous

ADIL du Haut-Rhin

1 rue Camille Schlumberger

68000 Colmar

tél. : 03 89 21 75 35

fax : 03 89 23 61 91

mél. : adil@wanadoo.fr

ADIL du Haut-Rhin

Antenne de Mulhouse

28 rue des Franciscains

68100 Mulhouse

tél. : 03 89 46 79 50

mél. : adil68mulhouse@wanadoo.fr

Par **rodolf**, le **04/08/2009** à **13:49**

merci !!!!